

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00077

POURSUITE ET ACHEVEMENT DES PROCEDURES D'ELABORATION ET EVOLUTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME OU DOCUMENT EN TENANT LIEU ENGAGEES AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 90 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de voix : 106

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, Mme Hélène BRUYERE, Lionel BOUCHER. Mme Laurence BUSSIERE. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. M. Jean-Jacques Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, FAYOLLE. M. Christian FAYOLLE. Mme Sylvie M. Jean-Claude FLACHAT. FLECHET. FOREST. Mme Andonella Mme Nicole M. FRANCOIS. Luc Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, LAULAGNET. Mme Marie-Josèphe Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT. M. Claude LIOGIER, Michel MAISONNETTE, M. M. Gérard MANET, Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Jean-Louis ROUSSET, Janine RUAS, M. M. Mme Jean-Claude Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. M.

Le 18 mars 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160111-D201600077I0-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE, Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND, Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY, M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT, M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN, Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE, M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER, M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

Membres titulaires absents excusés :

Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE. BONJOUR. BOUTHEON, Mme Jennifer M. Henri M. Olivier BROUILLOUX, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Michel GANDILHON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Christiane JODAR, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, Mme Babette LUYA, M. Julien LUYA, MARRON, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU. Pascale Mme Monique ROVERA, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Catherine ZADRA

<u>Secrétaire de Séance</u> :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

POURSUITE ET ACHEVEMENT DES PROCEDURES D'ELABORATION ET EVOLUTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME OU DOCUMENT EN TENANT LIEU ENGAGEES AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-9 et L.163-3 ;

Vu les délibérations des Conseils Municipaux donnant leur accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole des procédures d'élaboration ou d'évolution de leur PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu, notamment les règlements locaux de publicité (liste jointe en annexe) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt en date du 03 février 2016 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-la-Plaine en date du 10 février 2016 ;

Au 31 décembre 2015, la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » est transférée à Saint-Etienne Métropole. L'exercice de cette compétence par Saint-Etienne Métropole ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même les procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu, par exemple les règlements locaux de publicité.

La poursuite de ces procédures relève de l'EPCI en application des articles L.153-9 et L.163-3 du code de l'urbanisme modifié par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, qui prévoient qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence.

Dans un souci de continuité de l'action publique et de réponse aux enjeux opérationnels d'aménagement sur notre territoire, il est proposé de poursuivre et achever les procédures engagées d'élaboration ou d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu engagées avant le 1^{er} janvier 2016 et listées ci-après. Cette liste pourra être complétée par délibération ultérieure.

Procédures de révision de plan local d'urbanisme engagées par la commune de :

- Saint-Genest-Lerpt

Procédures de modification de plan local d'urbanisme engagées par la commune de :

- Saint-Martin-la-Plaine

La présente délibération sera transmise aux Maires des communes ayant une procédure en cours ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Loire. Elle sera affichée durant deux mois au siège de Saint-Etienne Métropole et publiée au recueil des actes administratifs. Elle sera en outre affichée en mairie de la commune concernée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- décide de la poursuite et de l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu engagées avant le 1^{er} janvier 2016 et présentées ci-dessus ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,